

6 INFOS

#69 - MAI 2026

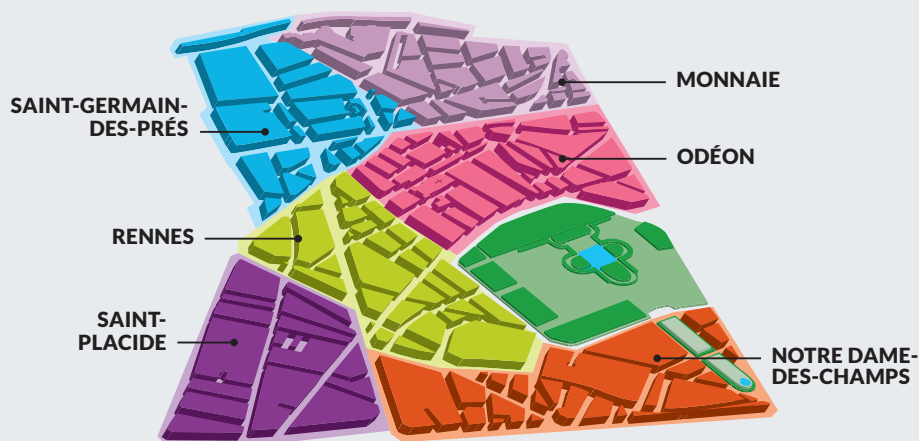
Le bulletin d'information de la Mairie
du sixième arrondissement de Paris

CONSEILS DE QUARTIER DU 6^e APPEL À CANDIDATURES

Rejoignez le collègue « Habitants » de votre quartier

Vous souhaitez partager vos idées et vous engager dans la vie locale ? Alors, c'est le moment de déposer votre candidature pour représenter votre quartier en tant qu'habitant.

Vous trouverez, au dos de ce document, un bulletin à remplir et à retourner par courrier à la Mairie du 6^e arrondissement pour participer au tirage au sort des habitants titulaires et suppléants.



LES 6 QUARTIERS

La liste précise des rues, avec le quartier correspondant à chacune, est consultable à la Mairie du 6^e et sur : www.mairie6.paris.fr
Rubrique : *Vie citoyenne* > *Conseils de quartier*

Vous pouvez aussi y retrouver toutes les informations et réalisations des Conseils.

Depuis 2002, la loi « Démocratie de proximité » a permis la création de Conseils de quartier dans les communes de plus de 80 000 habitants, dont Paris. Dans le 6^e, ils sont au nombre de six et complètent l'action du Conseil d'arrondissement par leur mission d'information, d'écoute et d'expression, participant ainsi à l'amélioration de notre cadre de vie. Depuis leur création, ils ont organisé des animations de quartier, des visites et des marches exploratoires. Ils ont porté également des projets dans le cadre du Budget participatif. Et enfin, les Conseils ont contribué à la définition du nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) et initié des opérations de voirie localisées. **Parmi les trois collèges qui composent chacun de ces six conseils, celui des « Habitants », est ouvert à la candidature de volontaires puis soumis à un tirage au sort.** Afin de garantir la pleine et entière régularité de ce scrutin, j'ai voulu mettre en place une commission chargée de sa préparation et de son organisation.

Je vous invite vivement à participer à cet appel à candidatures.



Jean-Pierre LECOQ

Maire du 6^e arrondissement
Conseiller régional d'Île-de-France

LES TROIS COLLÈGES

→ Désignés pour une durée de 3 ans, les 6 Conseils sont composés de 16 membres chacun, répartis en 3 collèges.

- **Les élu(e)s et les personnalités qualifiées** - 4 membres : des élu(e)s désigné(e)s par le Conseil d'arrondissement et des personnalités désignées par le Maire du 6^e ;
- **Les associations locales** - 4 membres : désignés par le Conseil d'arrondissement. Une même association ne peut être représentée que dans un seul Conseil de quartier ;
- **Les habitants** - 4 titulaires et 4 suppléants : tirés au sort parmi une liste de volontaires résidant dans le quartier pour lequel ils postulent.

Les mandats de ces représentants sont renouvelables.

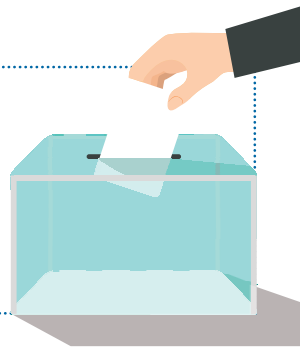
LES RÉUNIONS

→ Les Conseils de quartier se réunissent au moins deux fois par an à la Mairie, en séance publique. Ils sont convoqués par le Maire du 6^e, son représentant, ou à la demande de la moitié de ses membres, au moins 10 jours avant la date de la réunion. Les six Conseils se réunissent en séance plénière avec le Conseil d'arrondissement au moins une fois par an.

DEVENEZ MEMBRE !

→ Si vous habitez le 6^e et êtes âgé d'au moins 18 ans, quelle que soit votre nationalité, vous pouvez candidater pour faire partie du collège "Habitants" du Conseil de votre quartier. Votre candidature sera ensuite tirée au sort.

Un tirage au sort, le **lundi 29 juin 2026 à 17h** en Salle des Mariages à la Mairie du 6^e désignera les **quatre membres titulaires** et les **quatre membres suppléants** pour chaque quartier.



Le bulletin d'information de la Mairie du 6^e arrondissement - Publication périodique gratuite réalisée par le service communication de la Mairie du 6^e - 78 rue Bonaparte 75270 Paris cedex 06 - Dépôt légal déc. 2001 - ISSN : 1623-50 95. Directeur de la publication : Jean-Pierre Lecoq. Imprimé en France sur du papier issu de forêts gérées durablement. © AdobeStock. Téléchargeable sur : www.mairie06.paris.fr

CONTACT

STÉFANIE PUYJARINET

Coordnatrice des Conseils de quartier du 6^e

01 40 46 75 11
stefanie.puyjarinet@paris.fr
mairie06.paris.fr



PANNEAUX D'INFORMATION

ODÉON

9, rue de Vaugirard

SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS

12, rue Saint-Benoît

RENNES

40-42, rue Madame

MONNAIE

39, rue Saint-André-des-Arts

SAINT-PLACIDE

4, rue Littré

NOTRE-DAME-DES-CHAMPS

Angle Auguste Comte/Assas

LES CANDIDATURES SONT À ADRESSER

à partir du **lundi 18 mai**,
jusqu'au
vendredi 19 juin 2026 :

- **PAR COURRIER** renvoyez le bulletin ci-dessous (avant la date limite, cachet de la Poste faisant foi).

Candidature au collège « Habitants »

Madame Monsieur

Nom* : _____

Prénom* : _____

Date de naissance* : __/__/____

Adresse* : _____

Tél.* : __/__/__/____

e-mail* : _____@_____

Profession : _____

souhaite participer au collège « Habitants » de son quartier.

A Paris, le __/__/2026

Signature* :

(* Mentions obligatoires)

Coupon à renvoyer par courrier avant le vendredi 19 juin dans une enveloppe (une par candidature) à l'adresse suivante :

MAIRIE DU 6^e ARRONDISSEMENT
Direction générale des services

Candidature Conseils de quartier
78 rue Bonaparte - 75270 Paris cedex 06

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

CQ Mn CQ Od CQ Stg
 CQ Nddc CQ Rn CQ Stp

La Mairie du 6^e arrondissement garantit la protection de vos données personnelles. Celles-ci sont enregistrées dans un répertoire dédié par la Mairie du 6^e arrondissement, à des seules fins de gestion administrative. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification ou de demande d'effacement de vos données personnelles en écrivant à l'adresse suivante : Mairie du 6^e arrondissement - Direction générale des services - 78, rue Bonaparte 75006 Paris ou par mail adressé à ddct-ma06-dgs@paris.fr